



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 octobre 2016 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Ms. Ernest COPPOLA, CUENOT Eric et Mmes ANZALONE Nelly, LEBARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile et BICHET Monique excusés

Procurations: de M. Ernest COPPOLA à M. Miguel PARRA
de Mme LEBARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine
de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige
de Mme BICHET Monique à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : M. PARRA Miguel

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 13 octobre 2016;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 24 octobre 2016, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 septembre 2016

2. Révision de l'aménagement de la forêt communale.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 septembre 2016

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2016. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Révision de l'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale pour la période 2016 à 2035 en vertu de l'article L 212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'agence du Doubs.

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale tel qu'il vient de lui être présenté par Monsieur le Maire.

La commune s'engage à inscrire, chaque année à son budget, les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis du programme de travaux présenté par l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le lundi 24 octobre 2016 à 20h30**

Le secrétaire,

Miguel PARRA

Le Maire,

Daniel HUOT